Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260702-2026_091-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-091

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 26	Représentés : 3	Absent : 0	Votants : 29

REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ELIMINATION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Rapporteur : M. Jeannin.

Depuis 2017, la commune de Paimpol a décidé de s'engager dans la lutte visant à éliminer les frelons asiatiques. Bien que depuis 2022, Guingamp Paimpol Agglomération ne participe plus financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques, la commune souhaite néanmoins poursuivre la prévention du danger de prolifération de cette espèce. A ce titre, elle rembourse les frais d'élimination des nids de frelons asiatiques engagés par les particuliers ou entreprises paimpolais.
Les règles de remboursement posées par la délibération du 28/03/2022 sont les suivantes :

Participation de la commune à 50 % maximum du montant TTC de la facture acquittée par une entreprise spécialisée. La participation de la commune est plafonnée à 40 € pour un nid primaire.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260702-2026_091-DE

- Participation de la commune à 50 % maximum du montant TTC de la facture acquittée par une entreprise spécialisée. La participation de la commune est plafonnée à 80 € pour un nid secondaire.

En 2024, la commune a participé financièrement à la destruction de 55 nids dont 53 nids secondaires et 2 nids primaires.

En 2025, la commune a participé financièrement à la destruction de 57 nids dont 47 nids secondaires et 10 nids primaires.

Il convient d'approuver le remboursement selon les modalités fixées par la délibération du 28/03/2022 les frais pour les personnes et montants ci-après.

Vu l'avis favorable favorable.de la commission Ressources humaines et finances du 17 mai 2026,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le remboursement selon les modalités fixées par la délibération du 28/03/2022 des frais pour les personnes et montants suivants :

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

SUBVENTIONS FRELONS ASIATIQUES ANNEE 2026- VERSEMENT 1

nombre	NOM	PRENOM	ADRESSE	NID	PRESTATAIRES	MONTANT FACTURE	MONTANT SUBVENTION
1	BOULARD	MONIQUE	16 ROUTE DE SAINT JULIEN	SECONDAIRE	AGMS ANTI GUEPES MULTI SERVICE	132,00 €	66,00 €
2	ROCHARD	GHISLAINE	5 CHEMIN DE PORJOU	PRIMAIRE	EI GUEPES SERVICES	80,67 €	40,00 €
3	MEVEL	NICOLE	15 CHEMIN DE BILIOU	PRIMAIRE	EI GUEPES SERVICES	80,67 €	40,00 €
4	WOUTERS	LYDIE	13 BIS RUE DE LANVIGNEC	PRIMAIRE	EI GUEPES SERVICES	80,67 €	40,00 €
5	OXOMBRE	PATRICIA	6 CHEMIN DE KERGROAS	PRIMAIRE	EI GUEPES SERVICES	80,67 €	40,00 €
6	DONATIEN	GHISLAINE	19 RUE BECOT	PRIMAIRE	EI GUEPES SERVICES	80,67 €	40,00 €
7	TOURNIER	GERARD	1 CHEMIN DE GUILBEN	PRIMAIRE	EI GUEPES SERVICES	80,67 €	40,00 €
8	LOMBARD	MARIE LOUISE	20 RUE DE GOAS PLAT	PRIMAIRE	EI GUEPES SERVICES	80,67 €	40,00 €
							346,00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260702-2026_091-DE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260702-2026_091-DE